

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 24 février 2023
 Délibération n°5

L'An deux mille vingt-trois le vingt-quatre février à 20h30, le Conseil Municipal
 convoqué le dix-sept février s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - MOSSO Véronique - VERNET Laurent

Absents :

Procurations : BARONNAT Bernard à JEANNE Virginie - ALDEBERT Gérard à SEMIOND Philippe - GRANET Alice à CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine à MOREAU Gaëlle

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL (COMPTABILITE M 14)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget principal (comptabilité M 14) telle qu'elle ressort des Comptes Administratifs 2022 présentés par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2022 BUDGET PRINCIPAL (M 14)						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	2 445 919,28	3 069 017,66	532 017,19	644 030,73	2 977 936,47	3 713 048,39
Résultats de l'exercice 2022		623 098,38		112 013,54		735 111,92
Résultat reporté n-1				89 276,55		89 276,55
TOTAUX	2 445 919,28	3 069 017,66	532 017,19	733 307,28	2 977 936,47	3 802 324,94
Résultats de clôture 2022		623 098,38		201 290,09		824 388,47
Restes à réaliser			892 198,31	374 779,55	892 198,31	374 779,55
TOTAUX CUMULÉS	2 445 919,28	3 069 017,66	1 424 215,50	1 108 086,83	3 870 134,78	4 177 104,49
RESULTATS CUMULÉS		623 098,38	-316 128,67			306 969,71

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L et R.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2022 pour le budget principal (comptabilité M 14) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ces budgets ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2022 du budget principal (comptabilité M 14).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.